



**REGLEMENT PARTICULIER**  
**TOURNOI « LA PLUME DU MEJEAN – CIGOBAD LATTES »**  
SAMEDI 05 ET DIMANCHE 06 AVRIL 2025  
HALLE DEPARTEMENTALE DES SPORTS DE LATTES  
GYMNASE GEORGES BRASSENS



Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton.

## I. ARTICLE 1 : GENERALITES

1. Le tournoi est autorisé sous le numéro 2404017 et sous le nom « La Plume du Méjean ».
2. Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.
3. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
4. Un juge Juge-Arbitre de la compétition est nommé. Ses décisions sont sans appel. Le Juge Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements.

## II. ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

1. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux, de modifier une partie du règlement et de regrouper certaines catégories, dans l'intérêt du tournoi.
2. Le tournoi est destiné aux joueurs des catégories **minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans classés R, D, P et NC.**
3. Les tableaux proposés sont : **simple homme, simple dame, mixtes et doubles.** (Une seule inscription est autorisée le samedi). Les tableaux seront constitués en poules avec 2 sortants par poule sauf poule unique puis en élimination directe. Avec accord du JA, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier la forme des tableaux pour le bon déroulement de la compétition.
4. Le classement par points hebdomadaire (CPPH : Cote FFBaD) sera pris en compte à J-15 soit le 22 mars 2025.
5. Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée selon les critères suivants, par ordre de priorité :
  - Ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + droits d'engagements)
  - Paiement effectif des droits d'engagement
  - Joueurs inscrits dans leur série de classement
6. Les tableaux se dérouleront de la manière suivante :
  - Samedi 05 avril 2025 : Simple et double mixte.
  - Dimanche 06 avril 2025 : Double homme et double dame.

## III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

1. L'inscription est autorisée sur 2 tableaux et le nombre maximum de joueurs prévus est de **150**.
2. **La date limite d'inscription est fixée au vendredi 28 mars 2025 à 23h59.**
3. La date du tirage au sort est fixée le dimanche 30 mars 2025.
4. Les frais d'inscription consistent en **une cotisation unique de 10€** pour 1 ou 2 tableaux.
5. Les inscriptions se feront uniquement en ligne sur Badnet (<https://www.badnet.fr>) avec un paiement en ligne obligatoire lors de l'inscription. Dus directement à Badnet, les frais bancaires sont à la charge des joueurs et sont non remboursables.
6. La date d'inscription prise en compte pour une paire correspond à la date de paiement du dernier joueur de la paire à s'inscrire.

## IV. ARTICLE 4 : FORFAITS

1. Tout joueur s'inscrivant au tournoi « La Plume du Méjean » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

2. Un joueur peut annuler son inscription jusqu'au **vendredi 28 mars 2025**, par mail uniquement à [laplumedumejean@gmail.com](mailto:laplumedumejean@gmail.com). Aucune justification n'est demandée et les droits d'engagements remboursés.
3. A partir du **samedi 29 mars 2025**, tout désistement devient un forfait à justifier dans les 5 jours ouvrés suivant la compétition par mail. Seuls les forfaits justifiés par un certificat médical ou tout document peuvent prétendre au remboursement des droits d'engagement. Tout forfait non justifié ou hors délai est passible des sanctions fédérales prévues par le Règlement Général des Compétitions.
4. Suite au forfait d'un joueur dans la paire, son partenaire doit notifier par mail à l'organisateur s'il souhaite maintenir ou non sa participation. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

## V. ARTICLE 5 : DEROULEMENT

1. Les convocations sont envoyées au joueur via l'adresse mail communiquée par Badnet.
2. Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
3. Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
4. Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre et le signaler à la table de marque, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
5. Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
6. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque. Le vainqueur du match est tenu de remplir et de rapporter la feuille à la table de marque.
7. Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
8. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes. A l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre. Le temps de préparation est limité à 3 minutes (test des volants compris en arrivant sur le terrain).
9. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant choisi sera celui en vente dans la salle, le volant « Linton 1 ».
10. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes, filins...) sera compté comme faute, sauf au service où il pourra être engagé 2 fois par service. Si cela arrive au cours de l'échange, le volant est compté faute.
11. Une tenue conforme à la circulaire « Tenues vestimentaires et publicité » de la FFBad est exigée pour les joueurs.
12. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires ainsi que l'ensemble des consignes de sécurité et d'utilisation des locaux.
13. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
14. Le comité d'organisation se réserve le droit, et sans contrepartie, d'utiliser les photos et films réalisés lors de la compétition pour les besoins de ses différentes publications et communications. Toute personne désirant d'user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître lors de sa 1ère arrivée dans la salle du 1er jour du tournoi auprès du comité d'organisation (table de pointage).
15. La compétition se déroule selon les contraintes sanitaires imposées par la FFBad complétées par les dispositions prises par les autorités locales (Préfecture, Conseil départemental, Mairie...)
16. La participation au tournoi « La Plume du Méjean » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

Le Juge-Arbitre

Le Comité d'organisation de CIGOBAD Lattes

Gabriel LEUWERS